



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 18224

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le financement public d'un centre de formation des orthophonistes en Auvergne. Pour faire face au manque d'orthophonistes, notamment en Auvergne, il existe un projet de création d'un premier centre de formation à l'université d'Auvergne, qui pourrait accueillir des étudiants à compter de la rentrée 2015. Ce projet répond à un besoin de soins non actuellement satisfait, en raison d'un nombre insuffisant de professionnels. Ceux-ci interviennent en effet en cas de trouble de la communication ou de déglutition, à tous âges de la vie, dès la naissance, durant la scolarité et suite à de graves maladies (accident vasculaire cérébral, cancer, Parkinson, Alzheimer...). Toutefois, malgré les besoins d'une formation publique de haut niveau, de grade master, le financement n'est pas encore acquis et le ministère de l'enseignement supérieur est sollicité pour participer à ce financement. Aussi il lui demande comment elle compte soutenir financièrement ce projet de création en Auvergne d'un centre de formation d'orthophonistes.

Texte de la réponse

Dix-sept universités sont habilitées à délivrer le certificat de capacité d'orthophoniste. Une dix-huitième université sera habilitée à la rentrée universitaire 2013-2014. Le projet de demande d'habilitation de l'université d'Auvergne à délivrer le certificat de capacité d'orthophoniste n'a pas été porté à la connaissance des services du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche chargés d'instruire cette demande. Toute demande d'ouverture d'une formation en orthophonie est soumise à la vérification des moyens dont dispose l'université. Une forte implication des partenaires locaux s'avère donc nécessaire. En tout état de cause, une telle création ne pourra contribuer à remédier efficacement à l'inégalité territoriale d'accès aux soins orthophoniques dans la région Auvergne que si cette université développe des partenariats dynamiques en vue d'inciter les futurs professionnels à s'y installer.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18224

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1474

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6124